Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Froid, veuillez visiter :
bpfroid.fr/annales-sujets-et-corriges

E.5 : Travail-sécurité-prévention (épreuve orale)

Session 2014 • Code sujet : **DS** • Durée : **15 mn de préparation et 15 mn d'oral** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Manutention manuelle et accident du travail** (9 questions) — **Page 3**
2. **Risque électrique, CHSCT et visite médicale** (10 questions) — **Page 6**
3. **Risque chimique lié au fluide frigorigène et suivi médical** (11 questions) — **Page 10**
4. **Risque d'incendie lors d'une réparation au chalumeau** (10 questions) — **Page 14**
5. **Licenciement pour vol et prévention du risque d'incendie** (9 questions) — **Page 17**
6. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 20**

Sujet officiel (PDF) : https://bpfroid.fr/assets/annales/bp-froid/U50 - Travail, sécurité, prévention/2014/BP Froid - U50 - Travail, sécurité, prévention - Session 2014 - 1-Sujet.pdf

1. Manutention manuelle et accident du travail

Éric tente seul de sortir du camion un groupe extérieur de climatisation lourd, ressent une forte douleur dans le bas du dos et reçoit un diagnostic de lumbago avec un arrêt de 15 jours. L'annexe 1 illustre les démarches liées à un accident du travail.

Sécurité et prévention

Question 1. Indiquer le risque auquel Éric est exposé lors de cette manutention.

Éric est exposé au risque lié à la manutention manuelle d'une charge lourde. La sortie du groupe extérieur du camion exige un effort important, d'autant plus qu'il la réalise seul. Une posture contraignante ou un mouvement brusque peut provoquer une lésion, notamment au dos. Il faut donc évaluer la charge et préparer son déplacement avant de commencer.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Risque de lésion lié à la manutention manuelle d'une charge lourde, notamment pour le dos.

Question 2. Nommer la partie du corps atteinte et l'atteinte dont il s'agit.

Élément	Réponse
Partie du corps atteinte	Bas du dos, région lombaire
Atteinte diagnostiquée	Lumbago, ou lombalgie aiguë

Le lumbago est une douleur brutale touchant la région lombaire. Dans la situation décrite, il apparaît pendant l'effort de manutention et entraîne un arrêt de travail de quinze jours.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La région lombaire est atteinte : Éric souffre d'un lumbago, c'est-à-dire d'une lombalgie aiguë.

Question 3. Citer une autre atteinte possible dans une telle situation.

Une autre atteinte possible est une hernie discale. Elle peut survenir ou être aggravée par un effort important de soulèvement. Le disque intervertébral peut alors comprimer un nerf et provoquer une douleur qui descend dans la jambe, par exemple une sciatique. Cette atteinte est distincte du lumbago diagnostiqué chez Éric et constitue une conséquence possible d'une manutention inadaptée.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Une hernie discale est une autre atteinte possible, parfois accompagnée d'une douleur de type sciatique.

Question 4. Donner deux mesures de prévention pour cette situation.

Pour réduire le risque, il faut supprimer ou limiter le port manuel de cette charge lourde. Deux mesures de prévention adaptées sont :

- Utiliser un moyen de manutention approprié, comme un diable, un chariot ou un appareil de levage.
- Organiser le déplacement à deux si l'évaluation de la charge le permet, en préparant le trajet et en adoptant des gestes adaptés.

Le moyen choisi doit tenir compte du poids et de l'encombrement du groupe extérieur.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Utiliser une aide mécanique et organiser le déplacement avec un collègue lorsque l'évaluation de la charge le permet.

Travail

Question 1. Indiquer le type d'accident dont a été victime Éric.

Éric a été victime d'un accident du travail avec arrêt. La douleur est apparue soudainement pendant une tâche professionnelle : il sortait le groupe extérieur du camion. Le médecin a constaté une atteinte à la santé et prescrit un arrêt de quinze jours. L'accident est donc survenu à l'occasion du travail et a entraîné une lésion.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Un accident du travail avec arrêt de travail de quinze jours.

Question 2. Donner une définition de cet accident.

> Un accident du travail est un événement soudain survenu par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause, et qui entraîne une lésion corporelle ou psychologique.

Pour Éric, l'événement correspond à l'apparition brutale de la douleur pendant la manutention du groupe extérieur, dans le cadre de son activité professionnelle.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Événement soudain survenu par le fait ou à l'occasion du travail, entraînant une lésion.

Question 3. Citer deux conséquences d'un accident du travail sur le salarié.

Un accident du travail peut affecter la santé et la situation professionnelle du salarié. Les deux conséquences principales à citer sont :

- Une lésion pouvant entraîner des douleurs, une incapacité temporaire ou des séquelles.
- Un arrêt de travail, qui peut perturber l'activité et réduire les revenus du salarié.

Pour Éric, le lumbago entraîne un arrêt de travail de quinze jours. La gravité des conséquences dépend de la nature de la lésion.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Atteinte à la santé et arrêt de travail, avec risque d'incapacité ou de séquelles.

Question 4. Citer deux conséquences d'un accident du travail sur l'entreprise.

L'accident peut désorganiser l'entreprise, car l'absence d'Éric oblige à redistribuer son travail ou à organiser son remplacement. Il peut également entraîner des coûts supplémentaires et une baisse de productivité. Selon les circonstances et les règles de tarification applicables, la cotisation accidents du travail et maladies professionnelles peut aussi être affectée. L'accident peut enfin révéler un besoin de renforcer la prévention de la manutention.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Désorganisation de l'activité et coûts supplémentaires, avec une possible incidence sur la cotisation AT/MP.

Question 5. À l'aide de l'annexe 1, indiquer les démarches à effectuer par la victime et par l'employeur dans le cadre d'un accident du travail.

Les démarches indiquées par l'annexe sont les suivantes :

1. La victime informe l'employeur dans les 24 heures et consulte un médecin, qui constate les blessures et établit le certificat médical.
2. L'employeur remet à la victime la feuille d'accident du travail en trois volets. Il établit la déclaration en quatre exemplaires, envoie les trois premiers à la CPAM par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 48 heures et conserve le quatrième.
3. La victime transmet les volets requis aux professionnels de santé pour la prise en charge des soins.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Victime : prévenir l'employeur sous 24 heures et consulter un médecin. Employeur : remettre la feuille d'accident et déclarer l'accident à la CPAM sous 48 heures.

2. Risque électrique, CHSCT et visite médicale

Marc, en période d'essai, doit remplacer dans une armoire électrique la protection de puissance du groupe de condensation d'une chambre froide positive. Le sujet porte sur le risque électrique, les attributions du CHSCT et le suivi médical du salarié.

Sécurité et prévention

Question 1. Indiquer le risque auquel Marc est exposé.

Marc est exposé au **risque électrique** lors de son intervention dans l'armoire. Un contact avec une pièce sous tension peut faire traverser le courant dans son corps. Un arc électrique peut également le blesser sans contact direct. La consignation et la vérification d'absence de tension sont donc indispensables avant toute intervention sur le circuit concerné.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Risque électrique : électrisation, électrocution ou brûlure par arc électrique.

Question 2. Citer des effets de ce risque sur la santé.

Les effets dépendent notamment de l'intensité du courant, de la durée du contact et de son trajet dans le corps. Le courant peut provoquer des contractions musculaires involontaires, empêcher de lâcher la pièce sous tension et entraîner une chute. Il peut aussi causer des brûlures, des troubles du rythme cardiaque, un arrêt respiratoire ou cardiaque. L'électrocution désigne un accident électrique mortel.

- Effets possibles : tétanisation et brûlures.
- Conséquences graves : troubles cardiaques, arrêt respiratoire ou décès.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Tétanisation, brûlures, chute, troubles cardiaques, arrêt respiratoire ou décès.

Question 3. Nommer la procédure à respecter avant de commencer l'intervention sur l'armoire électrique et donner les différentes phases de celle-ci.

Avant de commencer, Marc doit effectuer une **consignation électrique** pour empêcher toute remise sous tension accidentelle. Il applique les phases dans l'ordre, puis n'intervient qu'après avoir confirmé l'absence de tension avec un vérificateur adapté.

1. Séparer l'installation de toutes ses sources d'énergie.
2. Condamner l'organe de coupure et signaler l'intervention.
3. Identifier le circuit concerné.
4. Vérifier l'absence de tension avec un VAT contrôlé avant et après usage.
5. Mettre à la terre et en court-circuit si la procédure et l'installation l'exigent.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Consignation : séparation, condamnation, identification, VAT, puis mise à la terre et en court-circuit si nécessaire.

Question 4. Donner l'outillage nécessaire pour effectuer ce travail.

Pour remplacer la protection de puissance, Marc utilise des outils adaptés au composant et à l'armoire. Les outils à main doivent être en bon état et isolés pour les travaux électriques. Le contrôle de l'absence de tension se fait avec un VAT, vérifié avant et après son utilisation. Le matériel de consignation sert à condamner le dispositif de coupure.

Matériel	Utilisation
Tournevis et pinces isolés	Dépose et remplacement de la protection
VAT	Vérification d'absence de tension
Dispositif de condamnation	Verrouillage de l'organe de coupure

✓ RÉPONSE À RETENIR

Tournevis et pinces isolés adaptés, VAT et dispositif de condamnation.

Question 5. Donner la protection individuelle nécessaire pour effectuer ce travail.

Les protections individuelles doivent correspondre aux risques réels de l'intervention et être en bon état. Pour une intervention électrique, Marc porte des gants isolants adaptés à la tension, après contrôle visuel. Un écran facial protège des projections et d'un éventuel arc électrique. Des vêtements couvrants adaptés et des chaussures de sécurité complètent la protection, sans remplacer la consignation ni les outils appropriés.

- Gants isolants adaptés et contrôlés.
- Écran facial et vêtements couvrants adaptés au risque d'arc.
- Chaussures de sécurité adaptées à l'intervention.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Gants isolants, écran facial, vêtements couvrants et chaussures de sécurité adaptés.

Travail

Question 1. Donner la signification du sigle C.H.S.C.T.

Le sigle **C.H.S.C.T.** signifie « Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ». Dans le cadre réglementaire applicable à la session 2014, cette instance contribue à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. Son intitulé correspond aux mots demandés, dans l'ordre des lettres du sigle.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Question 2. Déduire le nombre minimum de salariés dans l'entreprise de Marc.

La situation indique que l'entreprise dispose d'un CHSCT. Pour la session 2014, sa constitution était obligatoire dans les établissements d'au moins **50 salariés**, sous réserve que ce seuil soit atteint pendant la durée prévue par la réglementation. Le nombre minimum déduit de l'existence de cette instance est donc 50 salariés.

Seuil réglementaire retenu pour l'épreuve : 50 salariés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Au moins 50 salariés.

Question 3. Citer deux attributions du CHSCT.

Le CHSCT participe à la protection de la santé et de la sécurité des salariés, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Deux attributions possibles sont la prévention des risques professionnels et l'analyse des conditions de travail. Il peut notamment proposer des mesures de prévention, réaliser des inspections et enquêter après un accident du travail ou une maladie professionnelle.

Attribution	Exemple
Prévenir les risques	Proposer des mesures de prévention
Analyser les conditions de travail	Inspecter ou enquêter après un accident

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Prévenir les risques professionnels et analyser les conditions de santé, de sécurité et de travail.

Question 4. Indiquer le nom de la visite médicale du travail effectuée par Marc.

Marc étant en période d'essai, la visite attendue dans le cadre de cette épreuve est la **visite médicale d'embauche**. Elle intervient au début de la relation de travail et permet au médecin du travail d'examiner la situation du salarié au regard du poste proposé. Ce terme correspond au vocabulaire et au cadre de l'épreuve de la session 2014.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Visite médicale d'embauche.

Question 5. Préciser le rôle du médecin du travail au cours de cette visite médicale.

Au cours de la visite d'embauche, le médecin du travail évalue si l'état de santé de Marc est compatible avec le poste et recherche d'éventuelles contre-indications médicales. Il l'informe des risques professionnels liés à son activité et des moyens de prévention. Si nécessaire, il peut recommander un aménagement du poste ou des mesures de protection adaptées.

1. Évaluer la compatibilité santé-poste.
2. Informer sur les risques et leur prévention.
3. Proposer, si besoin, des adaptations ou protections.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vérifier la compatibilité de l'état de santé avec le poste et prévenir les risques professionnels.

3. Risque chimique lié au fluide frigorigène et suivi médical

Lors du diagnostic d'un manque de charge frigorifique, Paul est exposé à un dégagement de fluide frigorigène et se brûle en essayant de revisser un bouchon à main nue. Les questions portent sur les effets et la prévention du risque chimique ainsi que sur les visites médicales et la vaccination.

Sécurité et prévention

Question 1. Identifier le risque auquel est confronté Paul.

Paul est confronté au **risque chimique** lié à la fuite de fluide frigorigène. Le produit peut pénétrer dans l'organisme ou agir par contact avec la peau. Ici, le contact avec le fluide froid sous pression provoque des brûlures par le froid, aussi appelées brûlures cryogéniques. Selon le fluide, la quantité libérée et la ventilation, une inhalation peut également présenter un risque pour la santé.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Risque chimique lié au fluide frigorigène, avec risque de brûlure cryogénique par contact.

Question 2. Citer les différentes voies de pénétration des produits chimiques.

Les produits chimiques peuvent pénétrer dans l'organisme par trois voies principales :

- **Voie respiratoire** : inhalation de gaz, vapeurs ou poussières.
- **Voie cutanée** : passage par la peau ou les muqueuses, notamment les yeux.
- **Voie digestive** : ingestion, par exemple avec des mains contaminées.

Les protections et les règles d'hygiène doivent empêcher l'exposition par ces voies.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Voies respiratoire, cutanée et digestive, cette dernière comprenant l'ingestion de produit contaminé.

Question 3. Préciser la voie de pénétration du fluide dans la situation de Paul.

Paul intervient **à main nue** alors que du fluide frigorigène s'échappe. La voie d'exposition décrite est donc la **voie cutanée**, par contact direct du fluide avec la peau. Le froid intense du fluide détendu peut causer des brûlures cryogéniques. Une projection dans les yeux serait également dangereuse, mais l'énoncé précise ici le contact des mains avec le produit.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Voie cutanée : contact direct du fluide frigorigène avec la peau des mains.

Question 4. Donner des effets des produits chimiques sur la santé.

Les effets sur la santé dépendent du produit, de la dose et de la durée d'exposition. Un produit chimique peut provoquer des irritations ou des brûlures de la peau et des yeux, une intoxication ou des troubles respiratoires. Certains produits entraînent aussi des effets différés, comme des allergies, des atteintes d'organes ou des cancers. Dans la situation décrite, Paul subit des brûlures après le contact avec le fluide frigorigène.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Effets possibles : irritations, brûlures, intoxication, troubles respiratoires, allergies ou atteintes chroniques.

Question 5. Donner des effets des produits chimiques sur l'environnement.

Un rejet chimique peut polluer l'air, l'eau et les sols, et nuire aux organismes vivants. Les effets dépendent de la nature du produit. Certains fluides frigorigènes contribuent au réchauffement climatique par leur effet de serre; certains anciens fluides appauvrissent aussi la couche d'ozone. Pour limiter ces dommages, il faut éviter les rejets, récupérer le fluide avec un équipement adapté et le confier à une filière autorisée.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Pollution de l'air, de l'eau et des sols; certains fluides contribuent au réchauffement climatique ou à l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Question 6. Indiquer les mesures de prévention à prendre pour se protéger de ce risque.

Avant toute intervention, Paul identifie le fluide et consulte sa fiche de données de sécurité. Il ne doit pas revisser le bouchon à main nue ni laisser le produit se disperser.

- Ventiler la zone et éloigner les personnes exposées.
- Porter des gants adaptés au froid, des lunettes ou un écran facial et des vêtements couvrants.
- Récupérer le fluide avec un matériel adapté, sans le rejeter dans l'atmosphère.
- Respecter la procédure de travail et les consignes du fabricant.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Identifier le fluide, ventiler, porter des protections adaptées et récupérer le produit sans le rejeter dans l'atmosphère.

Travail

Question 1. Nommer la visite médicale du travail que Paul doit effectuer pour reprendre son travail.

La visite attendue est la **visite médicale de reprise**. Toutefois, pour cette session de 2014, la réglementation rendait obligatoire la visite après un accident du travail lorsque l'arrêt atteignait au moins 30 jours. L'arrêt indiqué dans l'énoncé est de 15 jours : la visite n'était donc pas obligatoire au seul titre de cette durée. L'employeur pouvait néanmoins demander un examen médical si la situation le justifiait.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Visite de reprise attendue; en 2014, elle n'était toutefois obligatoire après accident du travail qu'à partir de 30 jours d'arrêt, et non pour les 15 jours indiqués.

Question 2. Expliquer le rôle du médecin du travail lors de cette visite médicale.

Lors de la visite de reprise, le médecin du travail vérifie si l'état de santé de Paul est compatible avec son poste et ses conditions de travail. Il prend en compte les conséquences de l'accident et peut proposer des adaptations du poste ou du temps de travail, ou une autre affectation. Son objectif est de favoriser une reprise sans risque d'aggravation et de prévenir une nouvelle atteinte liée au travail.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vérifier la compatibilité de l'état de santé avec le poste et proposer, si nécessaire, un aménagement ou une autre affectation.

Question 3. Donner deux autres visites médicales obligatoires ainsi que leur périodicité.

Deux autres visites de suivi professionnel à citer dans le cadre de l'épreuve sont :

- **Visite d'embauche** : réalisée lors de l'embauche, dans le délai réglementaire applicable.
- **Visite périodique** : organisée au moins tous les deux ans dans le régime général de suivi applicable à l'époque.

Elles servent à surveiller l'état de santé du salarié et à repérer d'éventuels effets des risques professionnels.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Visite d'embauche à l'embauche et visite périodique au moins tous les deux ans, selon le régime général applicable à l'époque.

Question 4. Indiquer l'intérêt pour le médecin du travail de vérifier le carnet de santé du salarié.

Le carnet de santé renseigne le médecin du travail sur les antécédents médicaux et les vaccinations du salarié. Ces informations l'aident à apprécier les risques du poste et à déterminer si une prévention ou un suivi particulier est nécessaire. Elles ne remplacent ni l'examen médical ni l'évaluation des conditions de travail. Le médecin les utilise dans le respect du secret médical.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Connaître les antécédents et les vaccinations pour adapter le suivi médical aux risques professionnels, dans le respect du secret médical.

Question 5. Citer une maladie pour laquelle le salarié doit être vacciné.

Le **tétanos** est un exemple pertinent, car une blessure au cours du travail peut exposer à cette maladie. Le médecin vérifie que la vaccination est à jour et recommande les rappels adaptés à la situation. La vaccination n'est pas une obligation générale pour tous les salariés : son caractère obligatoire ou recommandé dépend notamment du métier, des expositions et des règles sanitaires applicables.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Tétanos, avec une vaccination à jour selon les risques du poste et les règles applicables.

4. Risque d’incendie lors d’une réparation au chalumeau

Éric doit réparer au chalumeau une fuite de fluide frigorigène sur la ligne d’aspiration d’une installation de climatisation. La consigne d’incendie illustrée en annexe 1 sert de support aux questions sur les actions en cas de feu et les précautions à prendre.

Sécurité et prévention

Question 1. Après lecture de l’annexe 1, indiquer le risque encouru.

Le chalumeau apporte une flamme à proximité d’une fuite de fluide frigorigène : il existe donc un risque de départ de feu, notamment si des matériaux combustibles sont proches. Selon la nature du fluide et les circonstances, un risque d’explosion peut aussi être présent. Éric doit traiter la fuite et sécuriser la zone avant tout travail à chaud.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Risque d’incendie et, selon le fluide et les conditions, d’explosion.

Question 2. Citer les trois composants du triangle du feu.

La combustion exige simultanément un combustible, un comburant et une source d’énergie. Le combustible peut être un matériau inflammable, le comburant est généralement le dioxygène de l’air et l’énergie d’activation peut provenir d’une flamme, d’une étincelle ou d’une surface chaude. Supprimer un seul de ces éléments suffit à interrompre le feu.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Combustible, comburant et énergie d’activation.

Question 3. Donner les quatre étapes de la conduite à tenir en cas d’incendie.

La consigne illustrée organise les actions en quatre temps :

1. Déclencher l’alarme en brisant la vitre et faire alerter les secours, notamment au 18.
2. Prévenir le responsable de service ou son remplaçant.
3. Attaquer le feu avec l’extincteur le plus proche, seulement sans se mettre en danger.
4. Fermer portes et fenêtres, puis évacuer vers l’issue sans revenir en arrière ni utiliser l’ascenseur.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Alarmer et faire alerter, prévenir le responsable, combattre sans danger, fermer et évacuer.

Question 4. Nommer deux équipements de lutte contre l'incendie.

Deux équipements de lutte contre l'incendie sont l'extincteur et le robinet d'incendie armé (RIA). L'extincteur doit être choisi selon la classe de feu et utilisé uniquement si l'intervention reste sans danger. L'eau ne convient pas à un feu électrique sous tension. La consigne d'incendie de l'annexe mentionne explicitement l'extincteur.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Extincteur et robinet d'incendie armé (RIA).

Question 5. Indiquer les précautions qu'Éric doit prendre lors de son intervention.

Avant le brasage, Éric arrête l'installation, isole le circuit et récupère le fluide frigorigène. Il vérifie l'absence de fuite, ventile la zone et s'assure que le circuit est sécurisé avant d'allumer le chalumeau. Il éloigne ou protège les combustibles, garde un extincteur accessible et surveille la zone après les travaux. Il porte les EPI adaptés au brasage.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Isoler et sécuriser le circuit, ventiler, écarter les combustibles, prévoir un extincteur et surveiller la zone.

Travail

Question 1. Nommer la visite médicale du travail effectuée au cours de la période d'essai.

Dans le contexte de l'épreuve de 2014, il s'agit de la visite médicale d'embauche, organisée au cours de la période d'essai. Elle permet au médecin du travail d'examiner le salarié par rapport au poste qu'il occupe et aux risques professionnels auxquels il est exposé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La visite médicale d'embauche.

Question 2. Expliquer le rôle du médecin du travail lors de cette visite médicale.

Lors de cette visite, le médecin du travail vérifie que l'état de santé d'Éric est compatible avec le poste et ses contraintes. Il l'informe des risques professionnels et des moyens de prévention. S'il le juge nécessaire, il peut proposer des aménagements du poste ou un suivi médical adapté.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vérifier la compatibilité avec le poste et informer sur les risques et leur prévention.

Question 3. Donner deux autres visites médicales obligatoires ainsi que leur périodicité.

Deux autres visites sont à connaître :

- La visite périodique, alors organisée au minimum tous les deux ans.
- La visite de reprise, après les absences prévues par la réglementation, notamment après une maladie professionnelle, un congé de maternité ou un arrêt d'au moins 30 jours à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie non professionnelle.

La visite de reprise dépend des circonstances de l'arrêt, pas d'un intervalle fixe.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Visite périodique : au moins tous les deux ans. Visite de reprise : après une absence relevant des cas réglementaires.

Question 4. Indiquer l'intérêt pour le médecin du travail de vérifier le carnet de santé du salarié.

Le carnet de santé aide le médecin à connaître les vaccinations déjà réalisées et les antécédents médicaux utiles. Il peut ainsi repérer un rappel vaccinal nécessaire et apprécier si la protection du salarié est adaptée aux risques de son activité. Ces informations contribuent à la prévention, dans le respect du secret médical.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Connaître les vaccinations et antécédents utiles, et repérer les rappels nécessaires.

Question 5. Citer une maladie pour laquelle le salarié doit être vacciné.

Le tétanos est une maladie contre laquelle la vaccination est importante, en particulier pour un salarié susceptible de se blesser lors de ses interventions. Le médecin vérifie le statut vaccinal et conseille, si nécessaire, un rappel adapté.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le tétanos.

5. Licenciement pour vol et prévention du risque d’incendie

Une lettre annonce le licenciement d’un salarié pour vol de matériels et précise les dates de son préavis. Le sujet présente aussi une réparation de fuite de fluide frigorigène au chalumeau, à analyser à l’aide de la consigne d’incendie en annexe 2.

Travail

Question 1. À partir du document 1, citer la raison invoquée pour le licenciement du salarié.

La lettre de licenciement, à la page 10, énonce le motif invoqué par l’employeur : le vol de matériels. Il faut rapporter ce motif tel qu’il est écrit, sans en déduire d’autres faits.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le vol de matériels.

Question 2. Donner le nom de ce type de licenciement.

Le motif mentionné est un comportement reproché au salarié : il s’agit donc d’un licenciement pour motif personnel, de nature disciplinaire. Le vol peut être qualifié de faute grave selon les circonstances, mais la lettre ne précise pas cette qualification juridique.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Un licenciement pour motif personnel, de nature disciplinaire, pour vol.

Question 3. Expliquer ce qu’est un préavis.

Le préavis est la période entre la notification du licenciement et la fin effective du contrat. Le salarié reste normalement employé pendant cette période, sauf dispense. Dans la lettre, il commence le 8 mars 2013 et s’achève le 7 mai 2013.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La période entre la notification du licenciement et la fin effective du contrat.

Question 4. Nommer la structure compétente pour intervenir en cas de contestation du motif de licenciement par le salarié.

Le litige porte sur la relation individuelle entre un salarié et son employeur. En cas de contestation du motif du licenciement, le salarié peut saisir le conseil de prud’hommes, qui est compétent pour examiner ce différend.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le conseil de prud'hommes.

Sécurité et prévention

Question 1. Après lecture de l'annexe 2, indiquer le risque encouru dans la situation d'Éric.

La flamme du chalumeau peut enflammer des matières combustibles présentes dans la zone de travail. Éric est donc principalement exposé au risque d'incendie et aux brûlures. Il doit aussi tenir compte du fluide frigorigène présent dans le circuit et sécuriser l'installation avant tout travail à chaud.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Risque d'incendie et de brûlures.

Question 2. Citer les trois composants du triangle du feu.

Les trois éléments du triangle du feu sont :

- un combustible ;
- un comburant, généralement l'oxygène de l'air ;
- une énergie d'activation, comme la chaleur ou une flamme.

Supprimer l'un de ces éléments permet d'empêcher ou d'arrêter la combustion.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Combustible, comburant et énergie d'activation.

Question 3. Donner les quatre étapes de la conduite à tenir en cas d'incendie.

La consigne d'incendie de l'annexe 2 indique d'avertir le responsable, de faire donner l'alerte, de combattre le feu avec l'extincteur le plus proche si cela reste sans danger, puis d'évacuer.

1. Prévenir le responsable de service.
2. Déclencher l'alarme et appeler les secours au 18.
3. Attaquer le feu avec un extincteur si l'intervention est possible sans danger.
4. Fermer portes et fenêtres, puis évacuer sans ascenseur et sans revenir en arrière.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Prévenir, alerter, combattre le feu si possible, puis fermer et évacuer.

Question 4. Nommer deux équipements de lutte contre l'incendie.

L'annexe 2 montre un extincteur pour attaquer le feu et un dispositif d'alarme à déclencher en brisant la vitre. Ces équipements doivent être accessibles et utilisés sans compromettre la sécurité de la personne qui intervient.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Un extincteur et un déclencheur manuel d'alarme incendie.

Question 5. Indiquer les précautions qu'Éric doit prendre lors de son intervention.

Le chalumeau impose de préparer un travail à chaud. Éric doit d'abord sécuriser le circuit frigorifique et la zone, puis surveiller les risques d'incendie pendant et après l'intervention.

- Récupérer le fluide, isoler et dépressuriser la partie concernée ; ne pas chauffer un circuit chargé.
- Éloigner ou protéger les combustibles, baliser et ventiler la zone.
- Si nécessaire, purger à l'azote selon la procédure applicable.
- Porter les EPI adaptés, garder un extincteur à portée et surveiller les points chauds après les travaux.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Sécuriser et purger le circuit, protéger la zone, porter les EPI et garder un extincteur à proximité.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2014)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve orale de BP Monteur dépanneur en froid et climatisation, session 2014, porte le code DS et dure 15 minutes de préparation puis 15 minutes d'oral, coefficient 1. Le dossier comporte cinq sujets sur des situations professionnelles de manutention, risques électriques et chimiques, incendie et droit du travail. Les compétences évaluées concernent l'identification des dangers, la prévention et les démarches professionnelles.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La manutention d'une charge lourde peut provoquer des atteintes lombaires ; utiliser des aides adaptées et éviter de la déplacer seul.
- Une intervention sur une armoire électrique nécessite une procédure de sécurité préalable, un outillage adapté et des protections individuelles.
- Les produits chimiques peuvent pénétrer par inhalation, ingestion ou voie cutanée ; la prévention dépend de l'exposition.
- Le triangle du feu réunit un combustible, un comburant et une énergie d'activation ; supprimer un élément interrompt la combustion.

Points de vigilance & attentes du jury

- Relier le danger identifié aux faits précis de la situation avant de proposer des mesures de prévention.
- Présenter les phases d'une procédure dans l'ordre et distinguer l'outillage des équipements de protection individuelle.
- Exploiter les annexes illustrées pour préciser les actions en cas d'incendie et les démarches d'accident du travail.
- Respecter la séparation entre les rubriques Sécurité et prévention et Travail, ainsi que la numérotation propre à chacune.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment présenter une procédure de prévention à l'oral ?

Nommez la procédure demandée, puis énoncez ses différentes phases dans l'ordre. Précisez les contrôles et protections adaptés à la situation, en distinguant les actions préalables de l'intervention et de la remise en service.

Q : Quelles voies de pénétration des produits chimiques faut-il distinguer ?

Distinguez l'inhalation, l'ingestion et le passage par la peau ou les yeux. Pour la situation de Paul, le contact du fluide frigorigène avec la main nue provoque des brûlures et correspond à une exposition cutanée.

Q : Comment se déroule l'épreuve et que faire des cinq sujets ?

Le dossier comporte cinq sujets et indique 15 minutes de préparation suivies de 15 minutes d'oral. Le candidat traite le sujet qui lui est attribué et doit rendre tous les documents aux examinateurs à la fin de l'épreuve.

Q : Comment répondre au mieux aux critères de notation du jury ?

Les rubriques indiquent les points attribués, mais le sujet ne fournit pas de détail de barème par question. Répondez à chaque consigne, appuyez-vous sur les annexes demandées et adaptez les mesures proposées au contexte professionnel.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpfroid.fr/assets/annales/bp-froid/U50 - Travail, sécurité, prévention/2014/BP Froid - U50 - Travail, sécurité, prévention - Session 2014 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Froid : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.